

## VILLE DE BIARRITZ

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### PROCEDURE ADAPTEE - ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet de référer des prestataires susceptibles de fournir les prestations d'hôtellerie et de restauration à destination des invités de la Ville de Biarritz à l'occasion de diverses manifestations se déroulant tout au long de l'année, et notamment :

- de la venue de personnalités à Biarritz
- d'invitations à l'occasion de manifestations culturelles et autres
- de déjeuners/petits déjeuners de travail /de presse
- d'accueil presse

#### **ARTICLE 2 : PRESENTATION DES CANDIDATURES**

Les candidats doivent remettre un dossier de présentation comprenant notamment :

- la description des prestations proposées (plaquette de présentation de l'hôtel, menus du restaurant ...)
- le présent document, complété et signé
- les conditions particulières que le prestataire envisage de consentir à la Ville pendant l'année 2008 (conditions de réservation, de tarifs ...)
- l'attestation sur l'honneur ci-jointe ou les attestations fiscales et sociales visées aux article 45 à 47 du Code des Marchés Publics.

#### **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES CANDIDATURES**

Les fournisseurs intéressés transmettent leur candidature en précisant la référence suivante *"fourniture de prestations d'hôtellerie restauration - référencement de candidats"*, par tout moyen à leur convenance, à l'adresse suivante :

MAIRIE DE BIARRITZ - Direction des Marchés Publics - 4<sup>ème</sup> étage  
Hôtel de Ville - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex  
Fax : 05.59.41.54.44 – e-mail : marche@biarritz.fr

#### **ARTICLE 4 : DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

Aucune date limite n'est fixée.

Les personnes intéressées peuvent poser leur candidature tout au long de l'année.